

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 773

26 mars 2014

SOMMAIRE

3 Capital Trading (Luxembourg)	37058	John Driege S.à r.l.	37063
Aktua Asset Holdings, S.à r.l.	37104	Kallisté Associates S.à r.l.	37064
Alliance Data Lux Financing S.à r.l.	37058	Kallisté Associates S.à r.l.	37063
Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF ...	37060	Kasolo	37063
Ayers Rock des 4 as	37058	Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l. ...	37064
Balderton Capital IV L1 S.à r.l.	37058	Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l.	37063
Burns Consulting SPF, S.A.	37059	King Arthur Holdings S.à r.l.	37073
Cartiluc S.à r.l.	37104	La Financière du Mont de l'Enclume	37064
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	37104	LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.	37089
DEXIA Asset Management Luxembourg S.A., en abrégé Dexia AM Luxembourg, Dexia Asset Management ou Dexia AM	37061	Longbow Investment No2 S.à r.l.	37062
DH E Alpha S.à r.l.	37060	LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.	37089
DH M Alpha Lux S.A.	37061	Luxembourg Yachting Services S.A.	37062
Dima S.A.	37059	Lux-World Fund	37062
Dima S.A.	37103	Mad Head Game S.à r.l.	37062
D.S. Lux S.A.	37060	NXP Co-Investment Investor S.à r.l.	37059
H.E.A.T Mezzanine S.A.	37058	Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l.	37061
HI Holdings Rio S.à r.l.	37067	Perez Holdings S.A.	37079
International Financial and Commercial Holdings 2 S.A.	37065	Perez Holdings S.A. SPF	37059
Irimi S.A.	37070	Perez Holdings S.A. SPF	37079
Irimi S.A., SPF	37070	PMV Luxembourg S. à r. l.	37084
ITLux S.à r.l.	37072	QBA Capital	37081
		R.A.M. Participations S.à r.l.	37074
		SG Issuer	37059

H.E.A.T Mezzanine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.738.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2014018859/10.

(140021923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Alliance Data Lux Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014018601/12.

(140022338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Ayers Rock des 4 as, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 173.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018614/9.

(140022411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014018653/12.

(140022657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

3 Capital Trading (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.171.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Director

Référence de publication: 2014019986/11.

(140024723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.554.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017508/10.

(140020679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

SG Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017626/10.

(140019813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Perez Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017543/10.

(140019797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Dima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 84.132.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68184 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017192/10.

(140019796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Burns Consulting SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.907.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 24 janvier 2014 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BURNS CONSULTING SPF, S.A.

Société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Référence de publication: 2014020067/14.

(140023271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 180.916.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés en date du 3 février 2014

L'assemblée générale des associés décide de nommer M. Alphonse Mangen, résidant à 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck, comme gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN

Référence de publication: 2014020002/13.

(140023398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

D.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.802.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2014

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 janvier 2014 que:

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement, 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée, expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente assemblée générale de tous les mandats d'administrateur et décide de les renouveler, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014, et qui se tiendra en 2015.

En conséquence, à l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration se compose désormais de la façon suivante:

Patrick Wagenaar	Président et Administrateur
Vincent Frédéric	Administrateur-Délégué
Jean-François Leidner	Administrateur
Nathalie Moraux	Administrateur

Pour extrait conforme
DS.LUX S.A.
Patrick WAGENAAR
Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2014020107/27.

(140023033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

DH E Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.215.949,16.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.790.

L'adresse de Monsieur Graeme Sterling, gérant de la société, a changé. Monsieur Stening réside professionnellement au 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour la Société
Cédric Stébel

Référence de publication: 2014020123/14.

(140023228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

DEXIA Asset Management Luxembourg S.A., en abrégé Dexia AM Luxembourg, Dexia Asset Management ou Dexia AM, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises le 3 février 2014

L'actionnaire unique a pris acte et a accepté les démissions de Karel De Boeck en tant qu'administrateur et président, de Philippe Rucheton en tant qu'administrateur et de An Other Look to Efficiency SPRL, représentée par Olivier Lefebvre en tant qu'administrateur indépendant de la Société, toutes avec effet au 3 février 2014.

L'actionnaire unique de la Société a nommé les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société à compter du 3 février 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2019:

- Yie-Hsin Hung dont l'adresse professionnelle se situe 51 Madison Avenue, New York, 10010, Etats-Unis d'Amérique;
 - John Y. Kim dont l'adresse professionnelle se situe 51 Madison Avenue, New York, 10010, Etats-Unis d'Amérique;
 - John Fleurant dont l'adresse professionnelle se situe 51 Madison Avenue, New York, 10010, Etats-Unis d'Amérique;
- et
- John Grady dont l'adresse professionnelle se situe 51 Madison Avenue, New York, 10010, Etats-Unis d'Amérique.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014020122/22.

(140022823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.717.

L'adresse de Monsieur Graeme Sterling, administrateur de la société, a changé. Monsieur Stening réside professionnellement au 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014020124/13.

(140023227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.945.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 janvier 2014

1. Monsieur Olivier Marbaise, né le 16 août 1973 à Verriers (Belgique), résidant au 95 rue Gillet, 6790 Aubange, Belgique, a démissionné comme gérant.

2. Monsieur Jean Van Hecke, né le 5 février 1951 à Bruxelles (Belgique), résidant au 27A Molenberglaan, 3080 Tervuren, Belgique, a démissionné comme gérant.

3. Madame Catherine Delsemme, née le 16 janvier 1979 à Verviers (Belgique), dont la résidence professionnelle se situe au 203 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme gérante.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Panattoni Holding S.à r.l.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l.

Représentée par Mrs Catherine Delsemme

Gérante

Référence de publication: 2014020391/19.

(140023319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Longbow Investment No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.000.

Il est porté à connaissance des tiers que la Société ne possède pas de délégué à la gestion journalière.

Monsieur Alexis de Montpellier est uniquement Gérant de catégorie A au sein de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 04 Février 2014.

Référence de publication: 2014020297/12.

(140023067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 30 septembre 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 février 2014.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2014020323/13.

(140022901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Mad Head Game S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.053.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 28 janvier 2014 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie B à partir du 28 janvier 2014 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Mestat, né le 11 mars 1966, à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020324/14.

(140022963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Luxembourg Yachting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 37.399.

Il résulte des résolutions d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 24 janvier 2014 que M. Fernand HEIM a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il n'est pas pourvu à son remplacement et le nombre des administrateurs est subséquentement réduit de 4 à 3.

Il résulte, d'autre part, d'un autre procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la même date que M. Marc SCHMIT, administrateur de la société depuis le 13 juin 2012, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014020321/15.

(140023178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Kasolo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.708.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014020275/13.

(140022924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.276.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Kallisté Associates S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014020270/12.

(140022740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

John Driege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 48.286.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHN DRIEGE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014020266/12.

(140022944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.953,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 141.391.

—
Extrait de résolutions du conseil de gérance de la société prises par écrit le 3 février 2014

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises par écrit le 3 février 2014 que (traduction libre):

«Première résolution

Conformément à l'article 4.2 des Statuts, le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le Conseil de Gérance prend note du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Richard LENERTZ en sa qualité de membre du Conseil de Gérance, du 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le Conseil de Gérance prend note du transfert de siège social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l. avec capital social de 120.953 EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 141.376, en sa qualité d'associé unique de la Société, du 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014020279/29.

(140022745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.276.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Marc Romano, gérant de classe A avec effet au 26 septembre 2013.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman, gérant de classe B avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

Kallisté Associates S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014020269/16.

(140022739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.683.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 16. Januar 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 16. Januar 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Bernd Manchen, geboren am 08. Januar 1975 in Graz (Österreich), wurde mit Wirkung zum 17.01.2014 abberufen.

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 17. Januar 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014020271/16.

(140023155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

La Financière du Mont de l'Enclume, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 54.508.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020305/10.

(140022970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

International Financial and Commercial Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.210.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders (the “Shareholders”) of International Financial and Commercial Holdings 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.210 (the “Company”). The Company was incorporated on November 14, 2011 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 187, page 8964, dated January 23, 2012.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary’s clerk, professionally residing in Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman appoints as secretary (the “Secretary”) and the Meeting elects as scrutineer, Solange Wolter, notary’s clerk, professionally residing in Luxembourg (the “Scrutineer”).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the “Bureau”.

The Bureau established the attendance list that, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the Shareholders represented, by the members of the Bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

Thereupon, the Chairman states and requests the notary to state the following:

I. That all the three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, of the share capital of the Company are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
2. Discharge to be granted to the directors of the Company for the exercise of their mandate;
3. Appointment of Mayfair Trust S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company;
4. Definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Shareholders who, duly represented, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mayfair Trust S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company’s assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the “Law”), to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company’s assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders in accordance with article 148 of the Law.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires (les «Actionnaires») d'International Financial and Commercial Holdings 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.210 (la «Société»). La Société a été constituée le 14 novembre 2011 suivant un acte du notaire comparant, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187, page 8964, en date du 23 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire (le «Secrétaire») et l'Assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme les membres du «Bureau».

Le Bureau a établi une liste de présence, qui après avoir été signée «ne varietur» par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Sur ce, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les trois cent dix mille (310.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
2. Décharge donnée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat;
3. Nomination de Mayfair Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société;
4. Détermination des pouvoirs et devoirs du liquidateur de la Société; et
5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par les Actionnaires qui, valablement représentés, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mayfair Trust S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et accomplir toutes les opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les boni de liquidation aux Actionnaires et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57309. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016535/135.

(140019122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of January;

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HI Holdings Rio S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 217,004, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 154.349 (the "Company").

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 217,004 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

37068

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of one new share of the Company with a global share premium attached thereto;
2. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in cash by HI Holdings Cyprus Limited;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 217,004 (two hundred seventeen thousand and four US Dollars) to an amount of USD 217,005 (two hundred seventeen thousand and five US Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) with a global share premium of an amount of USD 1,999,999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars) attached thereto to be fully allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium (the "New Share").

Second resolution

The meeting resolved to accept that the New Share be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 1,200,000 (one million two hundred thousand US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the New Share and to pay the share premium attached thereto of an amount USD 1,999,999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars) to be allocated to a freely distributable item of the balance sheet as share premium; the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

The total amount of USD 1,200,000 (one million two hundred thousand US Dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 217,005 (two hundred seventeen thousand and five US Dollars) divided into 217,005 (two hundred seventeen thousand and five) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand two hundred fifty Euros (EUR 2,250.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de janvier,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HI Holdings Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 217.004 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 154.349. (la «Société»).

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son adresse principal au 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du conservateur du registre des sociétés de Chypre sous le numéro 158701 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 217.004 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société avec une prime globale d'émission y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en espèces par HI Holdings Cyprus Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
4. Divers.

Après que l'ordre du jour eut été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) pour le porter de son montant actuel de 217.004 USD (deux cent dix-sept mille quatre Dollars américains) à un montant de 217.005 USD (deux cent dix-sept mille cinq Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) avec une prime globale d'émission d'un montant de 1.999.999 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Dollars américains) y attachée à allouer entièrement à une réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission (la «Nouvelle Part Sociale»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit entièrement souscrite par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 1.200.000 USD (un million deux cent mille de Dollars américains) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire déclare souscrire entièrement à la Nouvelle Part Sociale et payer la prime d'émission y attachée d'un montant de 1.999.999 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Dollars américains) à allouer à une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission, le tout intégralement libéré par l'Apport; l'intégralité étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

La somme de 1.200.000 USD (un million deux cent mille de Dollars américains) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'assemblée décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 217.005 (deux cent dix-sept mille cinq Dollars américains), divisé en 217.005 (deux cent dix-sept mille cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2014. Relation GRE/2014/378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014016519/140.

(140019230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Irimi S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Irimi S.A., SPF).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.153.

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "IRIMI S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 8153, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "GRANIMAR", suivant acte reçu par Maître Georges-Joseph ALTWIES, notaire alors de résidence à Redange, en date du 16 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 74 du 2 septembre 1963,

dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 12 mars 2011, contenant notamment la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BORTOLOTTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "IRIMI S.A.";
2. Abandon par la Société de son statut de Société de Gestion de Patrimoine Familial;
3. Modification subséquente des paragraphes 1 et 2 de l'article 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés") ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "IRIMI S.A."."

4. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ 2.1. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

2.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement.

2.4. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

2.5. La Société peut également réaliser son activité par l’intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l’étranger.

2.6. Elle pourra également procéder à l’acquisition, la gestion, l’exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l’exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l’objet social ou son extension.”

5. Suppression du dernier paragraphe de l’article 3 des Statuts;

6. Modification de l’article 16 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“La Loi sur les Sociétés ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout.”

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d’actions possédées par chacun d’eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée décide:

- d’abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d’une société de gestion de patrimoine familial (“SPF”);
- de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable (“SOPARFI”);
- de changer la dénomination sociale en “IRIMI S.A.”; et
- de modifier subséquemment les paragraphes 1 et 2 de l’article 1^{er} des Statuts pour leurs donner les teneurs suivantes:
“Il existe une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi sur les Sociétés”) ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les “Statuts”).

La société existe sous la dénomination de “IRIMI S.A.”

Deuxième résolution

L’Assemblée décide:

- de modifier subséquemment l’objet social et d’adopter en conséquence pour l’article 2 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l’ordre du jour sous le point 4);
- de supprimer le dernier paragraphe de l’article 3 des Statuts; et
- de modifier l’article 16 des Statuts afin de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l’ordre du jour sous le point 6).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BORTOLOTTI - A. LUDES - L. MOSTADE - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016564/109.

(140018719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

ITLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 13, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 183.946.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Vincent LORGE, dirigeant de société, né à Charleroi (Belgique) le 5 juillet 1974, demeurant à B-5651 Thy-le-Château (Belgique), 1, rue Bel Horizon,
- Monsieur Vincent DUMORTIER, économiste, né à Charleroi (Belgique) le 17 avril 1972, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes (Belgique), 1, Domaine de la Basse Cliche.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "ITLux S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Boulaide.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Boulaide par décision du ou des gérants. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La société a encore pour objet la propriété, l'acquisition, la cession, la gestion et l'exploitation commerciale en général de brevets, de licences, de droits de propriété intellectuelle, de droits d'auteurs, de logiciels, de marques commerciales, de procédés et de tous autres titres ou droits similaires.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières, qu'elle estime utiles ou nécessaires à son objet social.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garantie.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cinquante euros (50,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Vincent LORGE, susdit, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
- Vincent DUMORTIER, susdite, une part	1
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9687 Surré, 13, rue du Genêt.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Vincent DUMORTIER, économiste, né à Charleroi (Belgique) le 17 avril 1972, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes (Belgique), 1, Domaine de la Basse Cliche.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LORGE, DUMORTIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 2390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016565/80.

(140019226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

King Arthur Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.798.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'assemblée générale extraordinaire reçue par son ministère pour compte de la société "King

Arthur Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181798, en date du 27 novembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2013, relation LAC/2013/53965, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans le point 5. de la deuxième résolution de la version française:

- IL Y LIEU DE LIRE:

- version française:

"Deuxième résolution

5. Cinquante-huit mille quatre-vingt-huit (58.088) parts sociales de la catégorie A.1; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.2; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.3; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.4; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.5; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.6; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.7; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.8 et cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par HB Cayman, susmentionné pour le prix de quatre mille sept cent soixante-dix Livre Sterling et vingt-quatre pence (GBP 4.770,24), intégralement affecté au capital social de la Société."

- AU LIEU DE:

version française:

"Deuxième résolution

5. Cinquante-huit mille quatre-vingt-huit (58.088) parts sociales de la catégorie A.1; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.2; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.3; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.4; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.5; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.6; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.8 et cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par HB Cayman, susmentionné pour le prix de quatre mille sept cent soixante-dix Livre Sterling et vingt-quatre pence (GBP 4.770,24), intégralement affecté au capital social de la Société."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 Janvier 2014. Relation: LAC/2014/2989. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014016578/45.

(140018540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

R.A.M. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.325.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December,

Before the undersigned, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED

FLORISTA INVEST S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.349 and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

AMERICA METALS TRADING LLP, a British limited liability partnership, duly incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 5, Lloyds Avenue, 3rd floor, EC3N 3AE London, United Kingdom and being registered with the United Kingdom Companies House under number OC306433,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the powers of attorney given on 27 December 2013 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said powers of attorney, initialled ne varietur by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(hereinafter referred to as the "Appearing Parties" or "Shareholders").

Such Appearing Parties are the shareholders of R.A.M. PARTICIPATIONS S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 12th May 2010 and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.352, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1498 page 71875 on 21st July 2010 and have been amended for the last time on 05th October 2010 (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Parties representing the whole corporate capital require the Notary to act the following resolutions:

First resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to set the nominal value of the shares of the Company at one euro (EUR 1.-) and acknowledge that the shares of the Company are held as follows:

Shareholders	Number of Shares
FLORISTA INVEST S.À R.L.	93,750
AMERICA METALS TRADING LLP	31,250
Total:	125,000

Second resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, further resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to one hundred seventy-nine thousand euro (EUR 179,000.-) by issuing fifty-four thousand (54,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Appearing Parties acknowledge that the New Shares are issued fully paid up by FLORISTA INVEST S.À R.L. by way of contribution in cash for a total amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-) (hereinafter referred to as the "Contribution"), entirely subscribed by FLORISTA INVEST S.À R.L. and allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned Notary.

Third resolution

The Appearing Parties consequently decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The share capital is set at one hundred seventy-nine thousand euro (EUR 179,000.-) represented by one hundred seventy-nine thousand (179,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

Following the above adopted resolutions, the Appearing Parties acknowledge that the Company's shareholding shall be as follows:

Shareholders	Number of Shares
FLORISTA INVEST S.À R.L.	147,750
AMERICA METALS TRADING LLP	31,250
Total:	179,000

Fifth resolution

Furthermore, following the termination of the shareholders agreement dated 17th September 2010, the Appearing Parties resolved amend and/or restate the article 7, 9, 10, 11 and 12 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 9. Transfer of Shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of Shares. The Company may redeem its own shares under terms and conditions set by the Law and provided, among other, that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Art. 11. Appointment of the managers. The Company is managed by one or more manager(s). In case of one manager, he will be referred to as the sole manager. In case of plurality of managers, they will constitute the board of managers ("conseil de gérance").

The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their respective mandates.

The manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company may decide to qualify the appointed managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their respective mandates, the manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by Law.

Art. 12. Powers of the managers and representation. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound as follows:

In case only one manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of the sole manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the sole manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a board of managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the board of managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition."

Sixth resolution

The Appearing Parties furthermore decide to remove without causes ("justes motifs"), pursuant to the article 11 of the Articles of the Company, Mr. Luiz Carlos DA COSTA MONTEIRO from his office as manager of the Company with effect as of 31st December 2013, granting to him the full discharge for the performance of his mandate and resolve that it be noted that, following the removal referred to in this resolution, the board of managers of the Company is constituted as follows:

Mr. Magsud AHMADKHANOV, manager; and

Mr. Benoît BAUDUIN, manager.

Seventh resolution

The Appearing Parties finally resolve to transfer the registered office of the Company from its current address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148, Luxembourg to 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg with effect as of 01 January 2014.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300,-).

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (ci-après le "Notaire").

ONT COMPARU

FLORISTA INVEST S.À R.L., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.349 et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

AMERICA METALS TRADING LLP, une société à responsabilité limitée de droit britannique, dûment constituée et existante en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 5, Lloyds Avenue, 3^{ème} étage, EC3N 3AE Londres, Royaume Uni et enregistrée auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro OC306433,

ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des mandats octroyés le 27 décembre 2013 (ci-après le "Mandataire").

Les procurations, signées ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ci-après les "Personnes Comparantes" ou les "Associés").

Telles Personnes Comparantes sont les associés de R.A.M. PARTICIPATIONS S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire le 12 mai 2010 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.352, et dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 juillet 2010, sous numéro 1498, page 71875 et ont été modifiés pour la dernière fois le 05 octobre 2010 (ci-après la "Société").

Les Personnes Comparantes représentant la totalité du capital social demandent le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Euro (EUR 1.-) et admettent que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales
FLORISTA INVEST S.À R.L.	93.750
AMERICA METALS TRADING LLP	31.250
Total:	125.000

Deuxième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident ensuite d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-quatre mille Euros (EUR 54.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent-vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à cent-soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 179.000,-) par l'émission de cinquante-quatre mille (54.000) nouvelles parts sociales (ci-après les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

Les Personnes Comparantes admettent que les Nouvelles Parts sociales sont intégralement libérées par FLORISTA INVEST S.À R.L. par une contribution en numéraire d'un montant total de cinquante-quatre mille Euros (EUR 54.000,-) (ci-après la «Contribution»), entièrement souscrites par FLORISTA INVEST S.À R.L. et allouées au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant des Apports ont été présentés au Notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Personnes Comparantes décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à cent-soixante-dix-neuf mille Euros (EUR 179.000,-), représenté par cent-soixante-dix-neuf mille (179.000) parts ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Quatrième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus adoptées, les Personnes Comparantes reconnaissent que l'actionnariat de la Société est établi comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
FLORISTA INVEST S.À R.L.	147.750
AMERICA METALS TRADING LLP	31.250
Total:	179.000

Cinquième résolution

En outre, suite à la résiliation du pacte d'associés du 17 Septembre 2010, les Personnes Comparantes décident de modifier et / ou de reformuler les articles 7, 9, 10, 11 et 12 des Statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit:

" **Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales sous conditions prévues par la Loi et pour autant, entre autres, que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Art. 11. Nomination des gérants. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants. Dans le cas d'un gérant unique, il est défini ci-après comme le gérant unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement des associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, en cas de pluralité de associés, par la résolution de l'assemblée générale des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leurs mandats respectifs.

Le(s) gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé (s) à la fin de leurs mandats respectives et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité de associés, par résolution de l'assemblée générale des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, en cas de pluralité de associés, l'assemblée générale des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société peut décider de qualifier les gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leurs mandats respectives, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la Loi.

Art. 12. Pouvoirs des gérants et représentation. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera liée comme suit:

En cas de nomination d'un gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant unique, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le gérant unique a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le conseil de gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, en cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le conseil de gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat."

Sixième résolution

Par ailleurs, Les Personnes Comparantes décident de révoquer sans justes motifs, conformément à l'article 11 des Statuts de la Société, M. Luiz Carlos DA COSTA MONTEIRO de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 Décembre 2013, en lui accordant le quitus de l'exécution de son mandat, et décide qu'il est à noter que, suite à la révocation visée à la présente résolution, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

M. Magsud AHMADKhanov, gérant, et

M. Benoît BAUDUIN, gérant.

Septième résolution

Finalement, les Personnes Comparantes ressoudent de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-11- 48 Luxembourg à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet à partir de 01 janvier 2014.

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2014. Relation GRE/2014/384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014016773/268.

(140019320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Perez Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Perez Holdings S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.034.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PEREZ HOLDINGS S.A.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 157.034, transférée de Belgique à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 18 du 5 janvier 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2662 du 2 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de PEREZ HOLDINGS S.A.»

2. - Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de PEREZ HOLDINGS S.A. SPF»

Suit la traduction anglaise:

"There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "PEREZ HOLDINGS S.A. SPF".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts (objet social) comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Suit la traduction anglaise:

"The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company)."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Suit la traduction anglaise:

“The shares may be only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Suit la traduction anglaise:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/165. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016746/92.

(140018895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

QBA Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 183.967.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Patrick EVERARD, né le 26 mai 1977 et demeurant 15, Beau Site, L-8710 Boevange/Attert

- Josette KUGENER, né le 11 mai 1948 et demeurant 6, rue Mathias, Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de QBA Capital qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la promotion l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre matière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. D'une façon générale, la société pourra, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations susceptibles d'être utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés» et individuellement un «Associé».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 9. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 10. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé à la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 12. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition légale. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le ou les Gérants et qui préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Droit de distribution des parts. Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le ou les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés.

Titre VI. - Liquidation

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014

Souscription - Libération

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Josette KUGENER, prénommée	125
2.- Patrick EVERARD, prénommé	125
Total: vingt-cinq mille	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précité ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes 2014 Monsieur Patrick EVERARD, prénommé

2- Le siège social de la Société est établi au 1, rue de l'Ecole Agricole, L-9016 Ettelbruck

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: Everard, Kugener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014016770/178.

(140019021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.980.100,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PMV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des Sociétés) under number B 100.759 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 27 April 2004 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 703 dated 8 July 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 October 2013.

The meeting is composed of the sole shareholder "Participações Morro Vermelho S.A.", a company duly organized and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at 3600, Av. Brigadeiro Faria Lima, Andar 14, BR-04538-132 São Paulo, Brazil and registered with the Brazilian Trade Register under number 35300179862 (the "Sole Shareholder").

Hereby represented by Maître Thomas Roberdeau, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in São Paulo on 11 December 2013.

Which proxy, after initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of section XII of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the 4,759,204 shares of the Company with a nominal value of EUR 25 each, representing the entire issued share capital of EUR 118,980,100.- of the Company.

II. The entire issued share capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting, which is therefore regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda. The Sole Shareholder waives any prior invitation to the present meeting and states that it has a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the interim financial statements of the Company as of 30 November 2013;

2. Acceptance of the transfer of the registered office and central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands, under the condition that the Company be validly recognized as a company of the British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and consequently, change of the nationality of the Company;

3. Acceptance of the restatement of the articles of association of the Company according to the law of the British Virgin Islands, including modification of the corporate name and registered address of the Company, and confirmation by the Sole Shareholder that the new articles of association are consistent with the law of the British Virgin Islands, that the Company will, with immediate effect, cease to be a Luxembourg company and, subject to the applicable provisions of the law of the British Virgin Islands, will only be subject to the applicable laws of the British Virgin Islands and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality entails the creation of a new legal entity;

4. Acceptance of the resignation of the current managers of the Company and discharge of such managers and appointment of the directors of the Company once governed by the laws of the British Virgin Islands; and

5. Appointment of Ingrid L. Davies and Pedro J. Garcia, each individually, with the broadest powers to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and the registration of the Company with the Companies Register of the British Virgin Islands, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to the British Virgin Islands.

6. Miscellaneous.

First resolution

It is resolved to approve the interim financial statements of the Company as of 30 November 2013.

The said approved document, after initialed ne variatur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

It is resolved to transfer the registered office and the central administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and consequently, to acknowledge the change of nationality of the Company from a Luxembourg resident entity to a resident entity of the British Virgin Islands, under the condition that the Company be validly recognized as a company of the British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands (in such

a case, the effective date of the transfer will be the date of completion of all registration formalities in the British Virgin Islands), with immediate effect in compliance with Luxembourg law and the law of the British Virgin Islands.

Third resolution

It is resolved to adopt, with effect from the date of this meeting, a new version of the articles of association of the Company so as to bring them in line with the law of the British Virgin Islands. Such new version will reflect, inter alia, the following amendments:

- a) the change of the corporate form of the Company into a British Virgin Islands company limited by shares;
- b) the change of the corporate name of the Company to PMV International Inc.; and
- c) the transfer of the registered address of the Company to Marcy Building, 2nd floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The new articles of association of the Company are at the end of the present deed, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It is confirmed that the new articles of association are consistent with the law of the British Virgin Islands requirements, that the Company will, with immediate effect, cease to be a Luxembourg company and, subject to the applicable provisions of the law of the British Virgin Islands, will only be subject to the applicable laws of the British Virgin Islands and that neither the transfer of the registered office and the central administration of the Company nor the change of its nationality entails the creation of a new legal entity.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolution, it is resolved to change, with effect from the date of this meeting, the corporate form of the Company into a British Virgin Islands company limited by shares.

Fifth resolution

Pursuant to the above resolution, it is resolved to change, with effect from the date of this meeting, the corporate name of the Company to PMV International Inc.

Sixth resolution

Pursuant to the above resolution, it is resolved to transfer, with effect from the date of this meeting, the registered address of the Company to Marcy Building, 2nd floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Seventh resolution

It is resolved to accept the resignation of: (i) Mr. Luciano Mestrich Motta, as current class A manager, (ii) Mr. Miguel Seabra Da Cruz Hulse Schmidt, as current class A manager, (iii) Ms Olga Stankevicius Colpo, as current class A manager, and (iv) Participações Morro Vermelho S.A., as current class B manager.

Complete and entire discharge of the current managers of the Company is granted from the present day.

It is resolved to appoint: (i) Mr. Luciano Mestrich Motta, (ii) Mr. Miguel Seabra Da Cruz Hulse Schmidt, and (iii) Ms Olga Stankevicius Colpo as new directors of the Company once governed by the law of the British Virgin Islands.

Eighth resolution

It is resolved to appoint Ms Ingrid L. Davies and Pedro J. Garcia, each individually, with the broadest powers to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and the registration of the Company with the Register of the British Virgin Islands, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to the British Virgin Islands.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, said party signed together with us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PMV Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.759 (la "Société").

La Société a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger susnommé le 27 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 703 du 8 juillet 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 16 octobre 2013.

L'assemblée est composée d'un associé unique, "Participações Morro Vermelho S.A.", une société valablement constituée et existant selon les lois brésiliennes ayant son siège social au 3600, Av. Brigadeiro Faria Lima, Andar 14, BR-04538-132 à São Paulo au Brésil et immatriculée auprès du Registre du Commerce brésilien sous le numéro 35300179862 (l'«Associé Unique»).

Ci-après représenté par Maître Thomas Roberdeau, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à São Paulo le 11 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le porteur de cette procuration et le notaire, restera annexée au présent acte et soumise simultanément aux autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les 4.759.204 parts d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui s'élève à EUR 118.980.100.

II. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée extraordinaire, celle-ci est par conséquent régulièrement constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique renonce à toute convocation préalable et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2013;

2. Acceptation du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Iles Vierges Britanniques, sous réserve que la Société soit valablement reconnue comme une Société des Iles Vierges Britanniques et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec une continuation de sa personnalité légale et par conséquent, changement de la nationalité de la Société;

3. Acceptation de la modification des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi des Iles Vierges Britanniques, y compris modification de la dénomination sociale et de l'adresse du siège social de la Société, et confirmation par l'Associé Unique de la Société que les nouveaux statuts sont conformes à la loi des Iles Vierges Britanniques, que la Société cessera, avec effet immédiat, d'être une société de droit luxembourgeois et, sous réserve des dispositions applicables du droit des Iles Vierges Britanniques, sera exclusivement soumise aux lois des Iles Vierges Britanniques applicables et que ni le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société, ni le changement de nationalité n'entraînera la création d'une nouvelle entité juridique.

4. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société et octroi d'une décharge auxdits gérants et nomination des directeurs de la Société une fois qu'elle sera soumise à la loi des Iles Vierges Britanniques;

5. Octroi à Mme Ingrid L. Davies et M. Pedro J. Garcia, chacun pris individuellement, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser toute action, y compris et sans limitation, l'exécution et la délivrance de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes formalités de publication et de dépôt requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et du changement de nationalité de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, nécessaires ou utiles au transfert valable du siège social de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

6. Divers.

Première résolution

Il est décidé d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2013.

Ledit document approuvé, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Seconde résolution

Il est décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Iles Vierges Britanniques, sans qu'il ne soit procédé à la dissolution de la Société mais, au contraire, avec entière continuation de la personnalité morale et par conséquent, d'approuver le changement de nationalité, celle-ci, anciennement entité résidente luxembourgeoise devenant une entité résidente des Iles Vierges Britanniques, sous réserve que la Société soit valablement reconnue comme une Société des Iles Vierges Britanniques et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques (dans ce cas, la date effective du transfert sera la date à laquelle toutes les formalités

d'enregistrement aux Iles Vierges Britanniques auront été réalisées), avec effet immédiat en accord avec les législations luxembourgeoise et des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

Il est décidé d'adopter, avec effet à compter de la date de la présente assemblée, une nouvelle version des statuts de la Société de manière à les mettre en conformité avec les prescriptions de la loi des Iles Vierges Britanniques. Cette nouvelle version reflétera, entre autres, les modifications suivantes:

- a) la modification de la forme juridique de la Société, qui deviendra une «British Virgin Islands company limited by shares»;
- b) la modification de la dénomination sociale de la Société, qui sera dénommée PMV International Inc.; et
- c) le transfert du siège social de la Société, qui sera domiciliée Marcy Building, 2nd floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les nouveaux statuts de la Société sont repris à la fin du présent acte. Une traduction anglaise de ces nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte.

Il est confirmé que les nouveaux statuts sont conformes aux prescriptions de la loi des Iles Vierges Britanniques, que la Société cessera immédiatement d'être une société luxembourgeoise et, sous réserve des dispositions applicables du droit des Iles Vierges Britanniques, sera uniquement soumise aux lois des Iles Vierges Britanniques applicables et que ni le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société, ni le changement de nationalité n'entraînera la création d'une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier, avec effet à compter de la date de la présente assemblée, la forme juridique de la Société, qui deviendra une «British Virgin Islands company limited by shares».

Cinquième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier, avec effet à compter de la date de la présente assemblée, la dénomination sociale de la Société, qui sera dénommée PMV International Inc.

Sixième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, il est décidé de transférer, avec effet à compter de la date de la présente assemblée, le siège social de la Société au Marcy Building, 2nd floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Septième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de: (i) M. Luciano Mestrich Motta de sa fonction actuelle de gérant de catégorie A de la Société, (ii) M. Miguel Seabra Da Cruz Hulse Schmidt de sa fonction actuelle de gérant de catégorie A de la Société, (iii) Mme Olga Stankevicius Colpo de sa fonction actuelle de gérant de catégorie A de la Société et (iv) Participações Morro Vermelho S.A. de sa fonction actuelle de gérant de catégorie B de la Société.

Il est décidé de donner décharge pleine et entière aux gérants actuels de la Société à compter de ce jour.

Il est décidé de nommer (i) M. Luciano Mestrich Motta, (ii) M. Miguel Seabra Da Cruz Hulse Schmidt et (iii) Mme Olga Stankevicius Colpo en tant que nouveaux directeurs de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit des Iles Vierges Britanniques.

Huitième résolution

Il est décidé d'octroyer à Mme Ingrid L. Davies et M. Pedro J. Garcia, chacun pris individuellement, les pouvoirs les plus étendus pour réaliser toute action, y compris et sans limitation, l'exécution et la délivrance de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes formalités de publication et de dépôt requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et du changement de nationalité de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, nécessaires ou utiles au transfert valable du siège social de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Après lecture faite au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ROBERDEAU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60760. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014016755/229.

(140018824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**LSREF3 Lagoon Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

—
In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the company "LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.", a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 129108 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated June 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1641 of August 3, 2007, and which articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated December 9, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 524 of March 11, 2009 (the "Articles").

The General Meeting is opened at 8.35 a.m. by Me Rina BREININGER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman") appointing Mrs. Vanessa MOULTRIE, company director, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the General Meeting.

The General Meeting elects as scrutineer Mr. David CATALA, company director, residing professionally in Luxembourg. The Chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board for the General Meeting (the "Board").

The Chairman then states that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Board, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary, will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned here above, that one (1) general partner share, two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A shares, four hundred eighty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999) B shares and four hundred sixty-eight million seven hundred fifty thousand (468,750,000) C shares, all with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, fully subscribed and paid in, are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented consider themselves as duly convened, declaring moreover having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Transfer of the registered office of the Company from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, which move to the municipality of Bertrange will be reflected in the first paragraph of article 2 of the Company's articles of association to be restated in accordance with item 7 of the present agenda;

3. With the intention to end its status as a securitization vehicle, amendment of the corporate object of the Company as follows, which new corporate object shall be reflected in the Company's articles of association to be restated in accordance with item 7 of the present agenda:

"The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or

other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other related company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other related company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties."

4. Acknowledgment of the resignation of LB Dame S.à r.l. as sole general partner of the Company;

5. Appointment of LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 181719 as new sole general partner of the Company;

6. Amendment of the denomination of the Company into "LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.", which new corporate name shall be reflected in the Company's articles of association to be restated in accordance with item 7 of the present agenda;

7. Restatement of the Company's articles of association in their entirety;

8. Acknowledgment of the resignation of each member of the supervisory board of the Company, i.e. Mr. David CATALA, Mrs. Sophie PERRIN-JANET and Mr. Ludovic TROGLIERO;

9. Power of attorney to any representative of the newly appointed sole general partner of the Company, with full power of substitution, to individually, make any necessary filings with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) and subsequent publication with the Luxembourg Official Gazette with respect to the previous resolutions to be adopted.

V. The general partner of the Company (the "General Partner") has agreed in accordance with article 111 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Company Law") and article 24 of the Company's Articles, to the amendments to the Articles contemplated herein.

VI. After approval of the statements of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the General Meeting, after deliberation, passes in accordance with the provisions of the Company Law the following resolutions by unanimous vote:

First résolution

The entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders, duly represented, considering themselves sufficiently informed and having perfect knowledge of the agenda communicated to each of them in advance, including the end of the Company's activity as securitization vehicle, they resolve to waive convening notices.

Second résolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, which move to the municipality of Bertrange will be reflected in the first paragraph of article 2 of the Company's Articles to be restated in accordance with the seventh résolution below.

Third résolution

With the intention to end the Company's activity as a securitization vehicle, the General Meeting resolves to amend the corporate object of the Company as follows, which new corporate object shall be reflected in the Articles to be restated in accordance with the seventh résolution below:

"The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other related company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other related company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties."

Fourth résolution

The General Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation with effect as of today of "LB Dame S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 118151 as General Partner of the Company and to grant discharge to the General Partner for the exercise of its mandate until its resignation, which discharge will be confirmed by the next ordinary general meeting of the shareholders of the Company which will approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2013.

Fifth résolution

The General Meeting resolves to appoint with effect as of today and for an undetermined period of time the company "LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 181719 as new sole general partner of the Company.

Sixth résolution

The General Meeting resolves to amend the denomination of the Company into "LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.", which new corporate name shall be reflected in the Company's Articles to be restated in accordance with the seventh résolution below.

Seventh résolution

The General Meeting resolves to further amend and entirely restate the Articles of the Company, to give them the following content:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration"

Art. 1. Form, Corporate name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "LSREF3 Lagoon Investments S.C.A." (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a *résolution* of the General Partner.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other related company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other related company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company’s purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (12,487,500.- EUR) represented by one (1) general partner share (the “GP Share”), two hundred ninety-seven million five hundred thousand (297,500,000) A shares, four hundred eighty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999) B shares and four hundred sixtyeight million seven hundred fifty thousand (468,750,000) C shares, all with a nominal value of one Euro cent (0.01 EUR) each (the GP Share, the A shares, B shares and C shares together, the “Shares”, and the holders of such Shares together, the “Shareholders”).

In addition to the corporate capital, there shall be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The Shares are and shall remain in registered form.

With respect to the registered Shares, a Shareholders’ register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office.

The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders’ register.

The Company may also issue multiple share certificates.

All Shares are and shall remain freely transferable without any restrictions.

Chapter III. Management, Supervision

Art. 7. Management. The Company shall be managed by “LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l.” (the “General Partner”).

The other Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company other than exercising their rights as Shareholders in general meetings or otherwise.

Art. 8. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may but need not be Shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the General Partner.

The General Partner will have discretionary powers to act on behalf of the Company and will enter into agreements, deeds, contracts or any other transactions in respect of any investment of the Company or any disposal of an investment by the Company.

Art. 9. Liability of the General Partner and of the Shareholders. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company’s assets.

The Shareholders other than the General Partner, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as Shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the par value of each Share in the Company owned by them.

Art. 10. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, but only within the limits of such power.

Art. 11. Supervisory Board or Approved Statutory Auditor. The business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders (the “Supervisory Board”), unless one or more approved statutory auditor (s) (réviseur(s) d’entreprises agréé(s)) has/have been appointed by the general meeting of the Shareholders.

No Supervisory Board shall indeed be required if, instead of forming such Supervisory Board one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d’entreprises agréé(s) ou cabinet de révision agréé) are appointed by the general meeting of Shareholders to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. Such approved statutory auditor(s) shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company and chosen from the list of approved statutory auditor(s) held by the Institute of Independent Auditors.

The approved statutory auditor(s)’ mandate shall be limited to six (6) years but may be renewed for an infinite number of times.

If a supervisory board is appointed, the members of such Supervisory Board will be elected by the Shareholders’ meeting, who will determine their number for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a résolution adopted by the Shareholders’ meeting.

Art. 12. Powers of the Supervisory Board. Subject to article 11 above, if a Supervisory Board is appointed, such Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. It shall authorize any actions of the General Partner that, pursuant to the law or to the Articles, exceed the powers of the General Partner.

Art. 13. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board (if appointed) has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The General Partner or member of the Supervisory Board (if appointed) or officer of the General Partner or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Company Law or the Articles, a validly constituted meeting of Shareholders of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

A validly constituted meeting of Shareholders of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company towards third parties nor resolve to amend the Articles without the consent of the unlimited partner(s).

The general meeting of the Shareholders shall decide upon the distribution of dividends without the consent of the General Partner.

Art. 15. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held on the first Monday of June at 2.00 p.m., at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other general meetings. The General Partner may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's issued and outstanding share capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Notice of general meetings. The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the General Partner.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the general meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. The giving of such notice to registered Shareholders does not need to be justified for the general meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the general meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Art. 18. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex or by e-mail as his proxy another person who does not need to be a Shareholder himself.

Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) days prior to the date set for the general meeting.

The co-owners, the beneficial owners and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at general meetings of Shareholders.

Art. 19. Proceedings. The general meeting shall be chaired by a person, the chairman (the "Chairman"), designated by the General Partner.

The Chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting shall elect one scrutineer.

They together form the board of the general meeting.

Art. 20. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. The General Partner must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first general meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 21. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda and business incidental to such items.

Each Share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 22. Extraordinary general meetings. At any extraordinary general meeting convened in accordance with the Company Law for amending the Articles, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two third (2/3) majority of the votes of the Shareholders present or represented is required at any such extraordinary general meeting.

Art. 23. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner, and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of every year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At every annual general meeting in each year the General Partner shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 26. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid Shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalize dividends) and provisions.

Subject to the conditions laid down by the Company Law, the General Partner may pay out an advance payment on dividends. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a résolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles, as set out in Article 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the general meeting deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Company Law.”.

Eighth résolution

The General Meeting resolves to acknowledge and accept the resignations with effect as of today of (i) Mr. David CATALA, (ii) Mrs. Sophie PERRIN-JANET and (iii) Mr. Ludovic TROGLIERO, as members of the supervisory board of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandates until their resignations, which discharge will be confirmed at the next ordinary general meeting of the shareholders of the Company which will approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2013.

Ninth résolution

The General Meeting resolves to grant powers to any representative of the newly appointed General Partner of the Company, with full power of substitution, to, individually, make any necessary filings with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) and subsequent publication with the Luxembourg Official Gazette with respect to the previously adopted resolutions.

There being no further business on the agenda, the General Meeting is presently adjourned at 8.50 a.m.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the shareholders present, the proxyholder(s) of the represented shareholders and the members of the board appearing, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129108 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1641 du 3 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2008, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 11 mars 2009 (les «Statuts»).

L'Assemblée Générale est ouverte à 8h35 heures sous la présidence de Madame Rina BREININGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Vanessa MOULTRIE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Président expose alors que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le Bureau, les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-avant qu'une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent mille (297,500,000) Actions A, quatre cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (482,499,999) Actions B et quatre cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille (468,750,000) Actions C, toutes avec une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se considèrent dûment convoqué, déclarant en outre avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, de sorte que des convocations n'étaient pas nécessaires.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est libellé comme suit:

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Transfert du siège social de la Société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, lequel déplacement dans la municipalité de Bertrange sera reflété dans le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société dont la refonte se fera conformément au point 7 du présent ordre du jour;

3. Avec l'intention de mettre fin à son statut de véhicule de titrisation, modification de l'objet social de la Société comme suit, lequel nouvel objet social sera reflété dans les statuts de la Société dont la refonte se fera conformément au point 7 du présent ordre du jour:

«La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou

par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur l'ensemble ou une partie de ses actifs, y compris, sans limitation, à titre de garantie, le transfert ou la charge, en faveur ou au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations d'échanges, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. En outre, la Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, pour son propre compte, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations liées aux biens immobiliers.»

4. Prise de connaissance de la démission de LB Dame S.à r.l. en tant que seul actionnaire commandité de la Société;

5. Nomination de LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181719 en tant que nouveau seul actionnaire commandité de la Société;

6. Modification de la dénomination de la Société en "LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.", laquelle nouvelle dénomination sociale sera reflété dans les statuts de la Société dont la refonte se fera conformément au point 7 du présent ordre du jour;

7. Refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;

8. Prise de connaissance de la démission de chaque membre du conseil de surveillance de la Société, i.e. Monsieur David CATALA, Madame Sophie PERRIN-JANET et Monsieur Ludovic TROGLIERO;

9. Pouvoir à tout représentant de l'actionnaire commandité de la Société nouvellement nommé, avec pouvoir de substitution, pour individuellement, procéder à toute publications nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication subséquente au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en relation avec les décisions précédentes à adopter.

V. L'associé commandité de la Société (l' «Associé Commandité») a donné son accord, conformément à l'article 111 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés») et à l'article 24 des Statuts de la Société, aux modifications statutaires prévues dans le présent acte.

VI. Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée Générale, après délibération, a pris conformément aux dispositions de la Loi les Sociétés, les résolutions suivantes par un vote unanime:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires, dûment représentés, se considérant eux-mêmes comme suffisamment informés et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à chacun d'entre eux au préalable, y inclus la fin de l'activité de la Société en tant que véhicule de titrisation, ils décident de renoncer à l'avis de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, lequel déplacement dans la municipalité de Bertrange sera reflété dans le premier alinéa de l'Article 2 des statuts de la Société dont la refonte se fera conformément à la septième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

Avec l'intention de mettre fin à l'activité de la Société en tant que véhicule de titrisation, l'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société comme suit, lequel nouvel objet social sera reflété dans les statuts de la Société dont la refonte se fera conformément à la septième résolution ci-dessous:

«La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur l'ensemble ou une partie de ses actifs, y compris, sans limitation, à titre de garantie, le transfert ou la charge, en faveur ou au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations d'échanges, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. En outre, la Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, pour son propre compte, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations liées aux biens immobiliers.».

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de prendre connaissance de et d'approuver la démission avec effet à ce jour de «LB Dame S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118151 en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société et d'accorder décharge à l'Actionnaire Commandité pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission, laquelle décharge sera confirmée par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet à ce jour et pour une durée indéterminée la société «LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181719 en tant que nouveau seul actionnaire commandité de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination de la Société en «LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.», laquelle nouvelle dénomination sociale sera reflétée dans les statuts de la Société dont la refonte se fera conformément à la septième résolution ci-dessous.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier et de procéder à la refonte intégrale des Statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination «LSREF3 Lagoon Investments S.C.A.» (la «Société»).

La Société est régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit dans la même commune par décision de l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur l'ensemble ou une partie de ses actifs, y compris, sans limitation, à titre de garantie, le transfert ou la charge, en faveur ou au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations d'échanges, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. En outre, la Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, pour son propre compte, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations liées aux biens immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (12.487.500,- EUR) représenté par une (1) action de commandité (l'«Action Commandité»), deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent mille (297.500.000) actions A, quatre cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (482.499.999) actions B et quatre cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille (468.750.000) actions C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (l'Action Commandité, les actions A, les actions B et les actions C ensemble, les «Actions»), et les détenteurs de ces Actions, ensemble les «Actionnaires».

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel le montant de toute prime payée sur toute Action en plus de sa valeur nominale sera transféré. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour pourvoir au paiement de toute Action que la Société peut racheter à ses Actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, effectuer des distributions aux Actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les Actions sont et resteront nominatives.

Concernant les Actions nominatives, un registre des Actionnaires pouvant être consulté par tout Actionnaire, sera conservé au siège social de la Société. Le registre contiendra la dénomination précise de chaque Actionnaire et l'indication

du nombre d'Actions détenues, l'indication des paiements effectués au regard des Actions ainsi que les cessions d'Actions et les dates afférentes.

Chaque Actionnaire devra notifier à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement y afférent. La Société sera autorisée à se baser sur la dernière adresse communiquée.

La propriété des Actions nominatives résultera de l'enregistrement dans le registre d'Actionnaires.

La Société pourra également émettre des certificats d'Actions multiples.

Toutes les Actions sont et resteront librement cessibles sans aucune restriction.

Chapitre III. Gestion, Surveillance

Art. 7. Gestion. La Société est gérée par «LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l.» (l'«Actionnaire Commandité»).

Les autres Actionnaires ne participeront pas à et n'interféreront pas dans la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en leur qualité d'Actionnaires dans les assemblées générales ou autre.

Art. 8. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes non nécessairement Actionnaires, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité aura des pouvoirs discrétionnaires pour agir pour le compte de la Société et exécutera les contrats, actes, ou toutes autres transactions en relation avec tout investissement de la Société ou toute réalisation des investissements de la Société.

Art. 9. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires autres que l'Actionnaire Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales et ils ne seront responsables que de la libération du pair comptable de chaque Action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 10. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Actionnaire Commandité.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par l'Actionnaire Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseur d'entreprises agréé. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, non Actionnaires (le «Conseil de Surveillance») à moins qu'un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) soit/soient nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

Aucun Conseil de Surveillance ne sera requis si, au lieu de nommer un Conseil de Surveillance, l'assemblée générale des Actionnaires désigne un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet de révision agréé afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet de révision agréé est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et choisis sur la liste officielle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le mandat du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est limité à six (6) ans mais peut être renouvelé indéfiniment.

Si un Conseil de Surveillance est nommé, les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Selon l'article 11 ci-dessus, si un Conseil de Surveillance est nommé, le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur les sujets que l'Actionnaire Commandité détermine. Il autorisera tout acte de l'Actionnaire Commandité, qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés

de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance (si nommé) y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé. L'Actionnaire Commandité ou le membre du Conseil de Surveillance (si nommé) ou le fondé de pouvoir de l'Actionnaire Commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés à l'Actionnaire Commandité par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts, une assemblée générale des Actionnaires, valablement constituée, a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires n'exécutera ni ne ratifiera un acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les Statuts sans le consentement de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la distribution des dividendes sans le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier lundi de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. L'Actionnaire Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis souverain de l'Actionnaire Commandité, des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 17. Convocation des assemblées générales. L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation de l'Actionnaire Commandité.

Les Actionnaires se réunissent sur convocation de l'Actionnaire Commandité indiquant l'ordre du jour, envoyée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tous les Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. L'envoi d'une telle convocation aux Actionnaires indiqués dans le registre n'a pas besoin d'être justifié. L'ordre du jour doit être préparé par l'Actionnaire Commandité sauf dans le cas où l'assemblée est convoquée sur demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Actionnaire Commandité pourra préparer un ordre du jour complémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité pourra déterminer toutes autres conditions devant être remplies par les Actionnaires afin de participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 18. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par lettre, par télégramme, par lettre télécopiée ou par courrier électronique un mandataire, Actionnaire ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve quant à ces pouvoirs de représentation que l'Actionnaire Commandité pourrait exiger.

L'actionnaire Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 19. Procédures. L'assemblée générale sera présidée par une personne, le président (le "Président"), nommé par l'Actionnaire Commandité.

Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 20. Prorogation. L'Actionnaire Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. L'Actionnaire Commandité doit le faire sur la demande d'Actionnaires reprenant au moins un cinquième (1/5) du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée générale. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée générale restent valablement déposées pour la deuxième assemblée générale.

Art. 21. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque Actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts, les décisions seront prises sans considération du nombre d'Actions, par la majorité simple.

Art. 22. Assemblées générales extraordinaires. Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la Loi sur les Sociétés Commerciales en vue de la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés est requise à l'une quelconque de ces assemblées extraordinaires.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires sont signés par le Président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par l'Actionnaire Commandité et par l'un des membres quelconque du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Adoption des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle l'Actionnaire Commandité présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'Actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Dans les conditions fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales, l'Actionnaire Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. L'Actionnaire Commandité détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.»

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de prendre connaissance de et d'accepter les démissions, avec effet à ce jour de (i) Monsieur David CATALA, (ii) Madame Sophie PERRIN-JANET et (iii) Monsieur Ludovic TROGLIERO, en tant que membres du conseil de surveillance de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à leurs démissions, laquelle décharge sera confirmée par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à tout représentant de l'actionnaire commandité de la Société nouvellement nommé, avec pouvoir de substitution, pour, individuellement, procéder à toute publications nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication subséquente au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en relation avec les décisions précédemment adoptées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est levée à 8.50 heures.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.900,- .

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent donnée aux actionnaires présents, mandataires des actionnaires représentés et les membres de bureaux comparants, les prédits comparants ont signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. BREININGER, V. MOULTRIE, D. CATALA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2014. Relation: RED/2014/499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014038279/795.

(140043968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Dima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 84.132.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIMA S.A.", ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84132, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée et annexée avec la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.300 (Trois mille trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert de siège du 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre au 64 rue Poincaré, L-2342 Luxembourg.

2.- Modification afférente de l'article

3.- premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social du 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre au 64 rue Poincaré, L-2342 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3333. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014017191/45.

(140019784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.182.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014020001/11.

(140023306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014020097/11.

(140023380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Cartiluc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 33, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 161.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020096/10.

(140023046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.
